



# Mairie de Longecourt en Plaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LONGECOURT, le 16 MARS 2021

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous demande de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **salle de la Mairie** le :

**LUNDI 22 MARS 2021 à 18 HEURES 30**

### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE & RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Finances communales :

- Examen et vote du compte de gestion 2020
- Examen et vote du compte administratif 2020
- Affectation des résultats 2020
- Examen et vote des taux des taxes foncières
- Examen et vote du budget 2021
- Demande d'aide à la constitution de fonds pour la bibliothèque

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes
- Groupement d'achat
- Projet « Territoire »

Réhabilitation de la salle polyvalente :

- Choix d'un coordonnateur Sécurité et Prévention de la Santé

Bail commercial

Convention d'occupation du domaine public

- Informations diverses
- Questions diverses

Veillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées



Le Maire  
Eric DE LAMARLIERE

*Zéro Phyto* Commune engagée !

Place de la Mairie 21110 LONGECOURT EN PLAINE  
Tél. : 03.80.79.10.10 – Fax : 03.80.79.10.11 – Mail : longecourt.mairie@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

**Présents :** M. DE LAMARLIERE Maire, Mmes FORNER Nicole, BOUCHET-GELIN Amélie, adjointes, SEIGNEZ Marianne, CHOCHON-LATOUCHE Josiane, PROST Christiane, LIMBARDET Marie-Béatrice, MM. SOULIER Jean-Marc, VEYSSE Francis, TUPIN Florent, DONARD Rémy.

**Excusés :** M. CORDIER Yannick (pouvoir à Mme BOUCHET-GELIN Amélie), M. MURANO Paul (pouvoir à Mme FORNER Nicole), M. BUTHIOT Raphaël (pouvoir à M. TUPIN Florent). Mme HEMAIRIA Zineb

**Secrétaire de séance :** Mme PROST Christiane est nommée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est apportée au compte-rendu de la réunion du 6 mars 2021.

M. le Maire précise que la commune n'a pas pu acquérir la licence IV à la suite des enchères.

### Ordre du jour

#### Finances communales :

- Examen et vote du compte de gestion 2020
- Examen et vote du compte administratif 2020
- Affectation des résultats 2020
- Examen et vote des taux des taxes foncières
- Examen et vote du budget 2021
- Demande d'aide à la constitution de fonds pour la bibliothèque

#### Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes
- Groupement d'achat
- Projet « Territoire »

#### Réhabilitation de la salle polyvalente :

- Choix d'un coordonnateur Sécurité et Prévention de la Santé

#### Bail commercial

#### Convention d'occupation du domaine public

- Informations diverses
- Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Yannick CORDIER lui a annoncé sa prochaine démission du Conseil Municipal. Celle-ci ne sera effective qu'après acceptation du Préfet. Dès que cette démission sera actée, une réorganisation du Conseil Municipal s'effectuera :

- Soit élection d'un nouvel adjoint
- Soit délégation sera donnée à un conseiller municipal pour la gestion du personnel technique

Ces questions feront l'objet de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## 1) Finances communales

### Examen et vote du compte de gestion 2020

Le compte de gestion est le document financier établi par la Trésorerie de Genlis, comptable de la collectivité. Il retrace les opérations réalisées au cours de l'exercice et présente un bilan et un compte de résultat.

La situation patrimoniale de la commune laisse apparaître un actif /passif de 8.562.150 € dont 604.480 € de disponibilités au 31/12/2021 et un endettement de 603.720 €.

Le compte de résultat présente un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 161.474,99 € et un déficit d'investissement de 106.760,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 14 voix POUR le compte de gestion 2020.

### Examen et vote du compte administratif 2020

M. le Maire présente l'exécution budgétaire 2020, retracée dans « le compte administratif ». Après avoir donné quelques précisions sur différents postes, il résulte :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES		720.758,79 €
RECETTES REELLES		882.233,78 €
RESULTAT 2020	+	161.474,99 €
EXCEDENT 2019 REPORTE	+	548.572,67 €
RESULTAT CUMULE	+	710.047,66 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES		223.745,01 €
RECETTES REALISEES		116.984,97 €
RESULTAT 2020	-	106.760,04 €
EXCEDENT 2019 REPORTE	+	31.642,07 €
RESULTAT CUMULE	-	75.117,97 €
DEPENSES RESTES A REALISER		119.352,00 €
RECETTES RESTES A REALISER		13.900,00 €
RESULTAT FINAL INVESTISSEMENT	-	180.569,97 €

M. le Maire donne la présidence de séance à Mme FORNER Nicole, adjointe et quitte la salle. Mme FORNER demande à l'assemblée s'il y a des questions avant de procéder au vote du compte administratif 2020. Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote : le compte administratif 2020 est adopté par 13 voix POUR.

M. le Maire reprend la présidence de séance.

## Affectation des résultats

Le compte administratif 2020 ayant été adopté, le conseil municipal doit procéder à l'affectation des résultats 2020 sur le budget 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 14 voix POUR d'affecter à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 180.569,97 €, et de reporter à nouveau (article 002) l'excédent de fonctionnement restant soit 529.477,69 €.

## Examen et vote des taux des taxes foncières

M. le Maire précise que le budget pour 2021 peut être équilibré avec le niveau actuel des taxes. Il précise que la réforme de la fiscalité locale impacte les transferts de ressources fiscales :

- Pas de vote de taux de TH en 2021 : le produit de la THRP (taxe d'habitation sur les résidences principales) sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes et des EPCI.
- La part départementale de TFB est transférée aux communes dont le taux communal s'ajoute au taux départemental de 2020 (21 %). De ce fait, la commune doit délibérer pour le taux de TFB de 2021, sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 (21 %).

Au vu de ces explications, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire en 2021, les taux applicables en 2020 sur le territoire de la commune, et de les fixer, à l'unanimité, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.20 % :  
dont au titre de la part communale : 17.20 %  
dont au titre de l'ancienne part départementale transférée à la commune : 21,00 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le taux de 2020 soit 29.74 %.

## Les indemnités des élus locaux

La loi n°20191461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a instauré de nouvelles mesures de transparence qui s'appliquent respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des EPCI à fiscalité propre.

Chaque année les collectivités et établissements doivent communiquer un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus, aux membres de l'organe délibérant avant l'examen du budget.

### Montant des indemnités brutes annuelles perçues par les élus de la Commune

Bénéficiaire	Commune	SINOTIVEAU	SMICTOM	Communauté de Communes	Total
DE LAMARLIERE Eric	15.868,68 €	5.974,08 €			21.842,76 €
MURANO Paul	8.401,08 €		4.779,24 €		13.180,32 €
CORDIER Yannick	6.907,56 €				6.907,56 €

FORNER Nicole	6.907,56 €				6.907,56 €
BOUCHET-GELIN Amélie	6.907,56 €				6.907,56 €
HEMAIRIA Zineb				11.542,20 €	11.542,20 €

### Examen et vote du budget 2021

Les dépenses d'investissement proposées au budget 2021 sont affectées pour 900.000 € à la réhabilitation de la salle des fêtes et 120.000 € à d'autres projets et imprévus.

L'architecte doit retravailler l'avant-projet sommaire afin de diminuer le coût estimé à 1.100.000 € TTC

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 900.000 € TTC au budget 2021 pour ce projet.

M. le Maire rappelle que le bâtiment situé à côté de la mairie (ancienne Poste) est à rénover. Une estimation pour la vente de ce bâtiment a été demandée. Selon cette estimation, le conseil municipal décidera soit de le vendre soit de le rénover.

D'autres projets s'inscrivent à ce budget : travaux au groupe scolaire, bornes à incendie, voirie, sécurisation et signalisation...

Le projet de réhabilitation de la salle des fêtes pourra être financé par un emprunt ; les modalités de celui-ci seront affinées dès lors que l'avant-projet sera définitif.

### Cession ancien véhicule service technique

Le Conseil Municipal, accepte la cession de l'ancien véhicule RENAULT MASTER au prix de 7.800 € ; la recette est inscrite au budget 2021.

### Constitution de fonds de livres bibliothèque municipale

M. le Maire informe que le Conseil Départemental propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le fonds annuel d'acquisition est inférieur à 6.000 € et atteint 2 €/habitant, une aide à la constitution de fonds. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 80 %, subvention plafonnée à 700 € HT. Le Conseil Municipal, décide de valider ce projet, d'acquérir des ouvrages à hauteur de 875 € HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 700 €. Inscrit la dépense correspondante au budget 2021.

En ce qui concerne les subventions aux associations, celles-ci seront décidées lors d'une prochaine réunion ; la somme globale de 10.000 € est inscrite au budget.

Le budget primitif 2021 présente une section de fonctionnement en suréquilibre :

Dépenses : 1.278.576 €  
Recettes : 1.325.527,69 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 1.262.269,97 €

Le budget primitif 2021 présenté est adopté à l'unanimité par 14 voix POUR.

## **Fonctionnement Agence postale communale**

M. le Maire précise que Mme IORFIDA Anne reprendra son travail, à l'issue de son congé maternité, le mardi 6 avril 2021 de 9 h à 12 h, conformément à son contrat de travail. Il informe qu'en cas d'indisponibilité de Mme IORFIDA, la mairie peut faire appel à Mme MAIGRET, qui selon ses disponibilités, ne pourrait la remplacer que l'après-midi. Pour envisager une étendue des horaires d'ouverture au public, le Conseil Municipal aimerait connaître l'affluence du public sur les créneaux de l'après-midi. Aucune décision n'est prise à ce jour.

## **2) Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

### **Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes**

La Chambre régionale des comptes de la Côte d'Or a contrôlé la gestion des comptes de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise des exercices 2013 et suivants. Chaque commune membre de la communauté de communes a été destinataire de ce rapport. Celui-ci est présenté au conseil municipal.

### **Groupement d'achat**

La Communauté de communes organise un groupement de commandes pour les vérifications périodiques réglementaires suivantes :

- Installations électriques des bâtiments
- Installation de gaz
- Installations moyens de secours
- Aires de jeux et équipements sportifs

Après vérification des contrats actuels avec le bureau VERITAS, la commune peut adhérer dès cette année à ce groupement pour la vérification réglementaire des installations de chauffage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adhésion à ce groupement par 11 voix pour, 2 abstentions, 1 contre.

### **Projet territoire**

La Communauté de Communes a rédigé son Projet de Territoire, dans l'objectif de renforcer son identité.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté de Communes souhaite y associer toutes les communes.

Chaque conseiller a été destinataire de ce document. A ce jour, la Communauté de communes poursuit sa réflexion sur ce projet.

## **3) Réhabilitation salle polyvalente**

### **Choix d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé :**

Pour mener ce projet de travaux, il est nécessaire de missionner un coordonnateur SPS chargé de coordonner les différents intervenants pour la sécurité et la protection des travailleurs.

Après consultation et analyse des offres reçues, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette mission à QUALICONSULT pour un montant de 2.940 € HT ; il autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

#### 4) Bail commercial

Le bail commercial pour la cellule occupée pour le tabac/presse arrivera à terme en 2022. Les signataires de ce bail souhaitent renouveler celui-ci dès cette année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir ce commerce dans cette cellule, décide le renouvellement du bail commercial. Ce bail sera établi auprès d'un notaire. Le montant du loyer sera revalorisé selon l'indice du coût de la construction à la date du renouvellement.

Des diagnostics amiante et de performance énergétique seront nécessaires.

#### 5) Convention d'occupation du domaine public

M. le Maire informe qu'une convention de 3 ans a été signée le 31 janvier 2017, avec M. MASSON, kinésithérapeute Impasse Ste Sophie, pour l'occupation partielle d'une parcelle communale (56 m<sup>2</sup>) destinée à l'aménagement d'un parking pour sa patientèle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 12 voix pour, 1 contre, 1 abstention, de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans, moyennant une redevance annuelle de 75 €, avec une revalorisation annuelle basée sur l'indice du coût de la construction.

#### 6) Terrains propriété VALON

Après présentation d'un projet, le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour l'élargissement de l'impasse communale concernée par 12 voix pour, 2 abstentions.

#### 7) Questions diverses

*Florent TUPIN* : Réponse favorable de 2 agriculteurs pour une démarche « producteur /consommateur »

Sollicite l'autorisation de déposer des gravats à la suite du décaissement de son terrain, au fond du terrain de foot : avis défavorable en raison du risque que le terrain se transforme en dépôt sauvage.

Aménagement du terrain de cross : contacter Yves LIMBARDET

*Christiane PROST* : Qu'en est-il de la cérémonie pour la remise du drapeau de Longecourt par le Souvenir français ? la cérémonie est reportée.

Bruit d'un tampon sur la rue Ste Marguerite. Ce tampon sera vérifié

*M. Béatrice LIMBARDET* : Vérifier les délimitations bois du terrain de boules. Le stationnement du personnel périscolaire ne pourrait-il pas être permis au fond de la

plateforme ? Non car il est nécessaire de laisser la place pour les agents et leur matériel technique

*Rémy DONARD* : signale que M. BATTEAU de la rue du Moulin occupe de façon permanente au moins 5 places de stationnement devant le groupe scolaire. La réglementation prévue pour des arrêts minute sera rapidement mise en œuvre.

*Amélie BOUCHET-GELIN* : Deux jeunes ont été accompagnés pour faire du nettoyage dans la commune.

*J-Marc SOULIER* : Mise en place d'une signalisation des parkings nécessaire, ainsi que la vérification du panneau de signalisation « STOP » lotissement Les Carettes.

La séance est levée à 22 heures

La prochaine réunion est fixée le lundi 12 avril à 19 h

